

**Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de SAINT-LOUBES**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le 
ID : 033-243301249-20210630-D2021_06_09-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2021

\*\*\*\*\*

L'an 2021, le 24 juin à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Salle Carsoule à Montussan, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

**PRESENTS :**

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Olivier LAFEUILLADE, Luc DUTRUCH, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Pierre SEVAL, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Sylvie FONTENEAU, Julie MOYA, Céline BAGOLLE, Alice PLATRIEZ.

**EXCUSE :**

Monsieur Cédrick CHALARD,

**ABSENT :**

Monsieur Hubert LAPORTE,  
Madame Sylvie AYAYI

**Secrétaire de séance :** Madame Nanou LAURENTJOYE

**Date de convocation :** 07/06/2021

Nombre de Conseillers : 18

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

***D.2021-06-09 : Fonds de concours accordés aux projets d'équipements de proximité d'intérêt communautaire- autorisation de signature de la convention avec la commune de Montussan***

Depuis la loi 2004-809 du 13 août 2004, qui a introduit un article L.5214-16-V dans le Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté de communes et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés et ce afin de financer la réalisation d'un équipement.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire des fonds.

Considérant la délibération D. 2016-11-07 en date du 14 novembre 2016 portant sur l'attribution d'un fonds de concours aux projets d'équipements de proximité d'intérêt communautaire.

Par délibération n° 2021-25, la commune de Montussan a sollicité de la Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès, dont elle est membre, un fonds de concours destiné à financer les travaux suivants :

- construction d'un skate-park

Considérant le plan de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301249-20210630-D2021\_06\_09-DE

Projet	Montant total prévisionnel de l'opération HT	Subventions	Montant prévisionnel du fond de concours plafonné à 50%	Montant prévisionnel du fonds de concours attribué
Réalisation d'un skate-park	180 000 €	25 000 €	77 500 €	77 500 €
Total				77 500 €

Il est demandé au Conseil Communautaire de :

- Accepter le versement de ce fonds de concours conformément à la délibération 2016-11-07
- Approuver le contenu de la convention annexée précisant les conditions du versement de ce fonds de concours
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents décide de :

- Accepter le versement de ce fonds de concours conformément à la délibération 2016-11-07
- Approuver le contenu de la convention annexée précisant les conditions du versement de ce fonds de concours
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Loubès le 30 juin 2021

Le Président,



Frédéric DUPIC